

**LE TROUSSEAU DU RESIDENT**

Trousseau Type (Validé Juin 2015)		
Désignation de l'article	Quantité minimum nécessaire :	Quantité recommandée selon les habitudes de vie du résident :
Maillots de corps		12
Slips/Caleçons		12
Soutiens gorge		4
Combinaisons		6
Foulard/Echarpe/Bonnet/Casquette *		1
Grenouillère		4
Robes de chambre	2	
Tenues de journées : constituées de : Bas :	7	
Tee shirts/Chemisiers :	7	
Pulls/Gilets :	7	
Manteaux/vestes/ parka :	2	
Pyjamas/Chemises de nuit	8	
Chaussettes	10 paires	
Chaussons textile adapté et lavable en machine *	3 paires	
Chaussures *	2 paires	
Ceinture/Bretelle *	1	

*Lavage non garanti*

**Les mouchoirs sont fournis par la blanchisserie.**

➤ Tout le linge doit être **lavable et séchable en machine**, ce qui exclut certains types de linge : Le **linge délicat** (composé de + 30% laine, soie, cuir, Rhovyl, articles fantaisies de type perles, dentelles) ne peut pas être pris en charge par la blanchisserie, ainsi que les objets personnels de type coussin, plaids couettes...

L'entretien de ce **linge délicat**, qui ne peut être traité par la Blanchisserie, devra être **pris en charge par la famille**. La Blanchisserie et l'hôpital se dégagent de toute responsabilité en cas d'envoi de ce type d'articles.

➤ **L'ensemble du trousseau** doit être marqué dès l'entrée du résident à l'aide d'un patch thermo-collé par la lingerie indiquant l'établissement le non du service ou de l'unité ainsi que le nom et prénom du résident .

➤ Le trousseau doit être **récemment lavé et en bon état** à l'entrée du résident.

➤ Le trousseau doit être **maintenu en bon état** (raccourcissement du linge abîmé) et régulièrement **renouvelé** pour pallier l'usure.

➤ Il est conseillé aux familles ou aux tuteurs de **s'informer** auprès des personnels du service à l'entrée du résident.